



Actionnaires Thales : 150 M€
versés en décembre avec 6 mois d'avance,
sans aucune obligation !

Comme chaque année depuis 2011, le conseil d'administration de Thales perpétue en 2022 sa tradition d'un acompte sur dividende versé aux actionnaires en décembre.

Concrètement, sans que rien ne l'y oblige, Thales fait un **très joli cadeau de Noël** à ses actionnaires en leur versant avec 6 mois d'avance 25 à 35 % des dividendes qui ne seront validés en Assemblée Générale qu'au mois de mai 2023 puis versés en juin !

Avec un montant record de 0,70 € par action (0,60 € en 2021), ce sont près de 150 M€ qui vont disparaître des comptes bancaires de Thales le 8 décembre prochain !

Les actionnaires de Thales ont bien raison de croire au Père Noël !



Salariés LAS+AVS+DMS : 40 M€
confisqués depuis 4 mois par la direction du Groupe pour la rétroactivité, **malgré sa condamnation !**

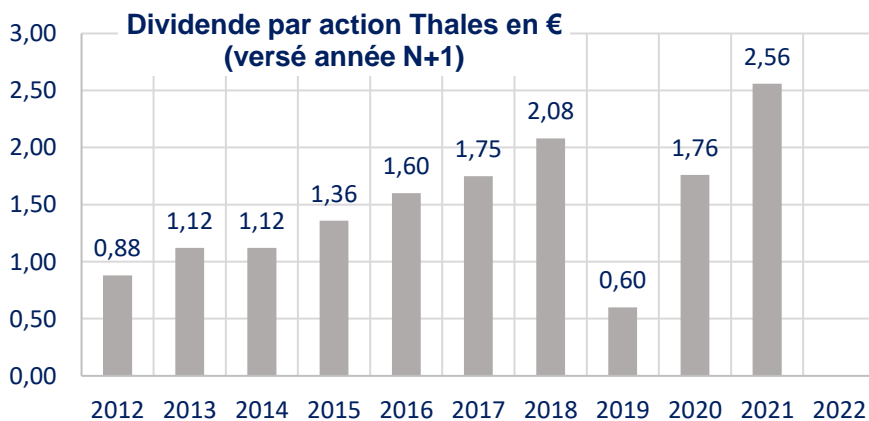
Comme s'il s'estimait au-dessus des lois, Thales continue de ne manifester aucune intention d'exécuter sa condamnation du 7 juin dernier sur la rétroactivité.

Les motifs les plus incroyables ont été invoqués par son avocat comme une prétendue difficulté à appliquer la décision de justice !

Le DRH Groupe, lui, a déclaré dans une lettre adressée à SUPPer que le jugement du tribunal de Versailles ne lui semble pas se conformer aux principes de la négociation salariale ! Ces « principes » seraient-ils au-dessus des lois de la République ?

La prochaine audience pour tenter de casser la demande d'appel de Thales aura lieu le 15 novembre à Versailles et non le 29 septembre comme prévu initialement.

Question : cet acompte ne serait-il pas financé chaque année avec l'argent bloqué plusieurs mois pour les augmentations (rétroactivité) ?



Thales : infos sur le Comité de Groupe France (CGF)

Vos représentants au Comité de Groupe sont informés de l'activité, de la situation financière et de l'évolution et l'organisation de l'emploi dans le groupe Thales en France.

Il émet un avis sur les orientations stratégiques et leurs conséquences sociales.

Evolution de « Talent Acquisition »

Thales va confier à TGS une partie de la gestion des recrutements et en particulier les intérimaires (via un prestataire externe unique) les CDD, les stagiaires et les alternants.

Les organisations syndicales s'inquiètent de l'externalisation croissante vers TGS de fonctions essentielles et « régaliennes » comme la paie ou le recrutement.

Avis émis par le Comité

Le Comité de Groupe demande à Thales :

- L'abandon de ses stratégies purement financières et court-termistes
- Plus de redistribution vers les salariés (salaires, participation, etc.)
- Plus de sécurité de l'emploi et de qualité de vie au travail
- Une stratégie claire, prenant en compte les aspects sociaux et environnementaux
- La protection de l'emploi, des compétences et du tissu industriel sur le territoire national.

SUPPer au Comité de Groupe :

- Thierry BERNON (membre titulaire)
- Matthieu SUBIRA (membre suppléant)

Actualité du Groupe

Acquisitions :

- **RUAG Simulation & Training** (500 salariés) → préparation des forces terrestres au combat
- **Advanced Acoustic Concepts** (200 salariés) → acoustique sous-marine. Thales rachète les parts de son partenaire Leonardo
- **S21sec** (400 salariés en Espagne et au Portugal) devient Thales Maxive Cybersecurity
- **Excellium** (160 salariés au Luxembourg et en Belgique) devient Thales Maxive Cybersecurity.

Cessions :

- **Thales GTS** (signalisation ferroviaire) → cession à Hitachi Rail (finalisation en cours). *SUPPer n'a cessé d'intervenir pour qu'au minimum les salariés de l'ECC France travaillant pour GTS ne soient pas vendus avec l'activité.*
- **Activité IoT** de Thales (550 salariés). Objets connectés → vendu à Telit
- **Thales TAES et TAEM**. 600 personnes. BL ELS (Systèmes électriques) → vendu à Safran. *Pour ces deux ventes, SUPPer n'a pas manqué de faire remonter la contradiction entre le message Groupe sur le « décarboné » et le « durable » et le fait de se débarrasser ou de brader ces activités à la concurrence malgré 5 Md€ de trésorerie, sans compter l'impact sur les salariés concernés et les futurs impacts sur d'autres activités Groupe.*

